



REPUBLIQUE FRANCAISE

*Canton de Ceton – Arrondissement de Mortagne-au-Perche
Val-au-Perche réunit les communes historiques de Gémages, L'Hermitière,
Mâle, La Rouge, Saint-Agnan-sur-Erre et Le Theil-sur-Huisne*

AVIS A LA POPULATION

Monsieur le Maire informe la population que par arrêté interministériel du 18 mai 2021 paru au journal officiel le 6 juin 2021, la commune de Val-au-Perche a fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles pour les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020.

Les personnes victimes de désordres consécutifs à cet évènement disposent d'un délai de 10 jours à partir de la date de parution de l'arrêté au Journal Officiel pour prendre contact avec leur compagnie d'assurances et faire la déclaration de sinistre